

Postes spécifiques

Les candidats qui postulent pour la 1^{ère} fois aux postes ci-dessous prendront l'attache de la circonscription Châlons ASH afin de connaître les contraintes particulières liées à ces postes.

- Centre Educatif et Scolaire BEZANNES
- Foyer le Téo AVENAY VAL D'OR
- I.M.E. BLACY
- I.M.E. VILLE en SELVE
- I.M.E. VILLERS FRANQUEUX
- I.M.E. La Sittelle REIMS
- Enseignants et Educateurs à l'EREA Bourneville à CHALONS
- ITEP « Anaïs Espoir et Vie »
- ITEP Lucy Lebon à VITRY LE FRANCOIS
- Maison d'Enfants Yvon Morandat REIMS + ITEP (RESAC)
- Postes d'enseignants en SEGPA en dispositif REP+ (**IEN ASH et directeur adjoint de la SEGPA concernée**)
- Postes d'enseignants en CMPP (**IEN ASH et avec la structure**)

Postes à exigences particulières

Seuls les enseignants qui auront postulé en décembre sur les postes ci-dessous et qui auront obtenu un avis favorable de l'IEN de circonscription peuvent postuler sur ces postes. Les autres enseignants verront leur(s) vœu(x) annulés.

- UPE2A
- Classes passerelles

Candidatures spécifiques

Les candidats doivent obligatoirement prendre contact avec l'IEN de la circonscription du poste concerné **AVANT LE VENDREDI 30 MARS 2018**. La non-prise de contact entraînera l'annulation du vœu.

- Postes SESSAD hors Institut Michel Fandre
- Classes internationales
- Classes à horaires aménagés
- Postes « plus de maîtres que de classes »